

CÉRÉMONIE DU 104^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Destinée aux écoliers de Brignais (classes de CM2)

Monument aux Morts de BRIGNAIS LE MARDI 8 NOVEMBRE 2022, 14h30

Les annonces sont faites par Monsieur Bernard GOUBIER, Vice-président de la FNACA

Introduction : « La guerre qui oppose les Français aux Allemands entre 1914 et 1918 est douloureusement ressentie dans notre village. Brignais compte à l'époque moins de 2.000 habitants : des paysans, artisans, vigneron, ouvriers et employés.

Elle est pourtant loin cette guerre, dans le nord et l'est de la France, mais des Brignairots sont envoyés dans les tranchées et beaucoup de familles sont dans le deuil car le père, le frère ou le fils y a été tué. Soixante-quatorze soldats ne reviendront pas chez eux. Le plus jeune, Joseph LOMBARD, est mort pour la France le 30 août 1916 à l'âge de 18 ans ; le plus âgé, Jean-Marie VIDON a 45 ans lorsqu'il est tué le 13 mars 1917 à SOUILLY, sur la Marne.

Un certain nombre de ces « morts pour la France » n'ont pas d'autre tombeau que le champ de bataille où ils sont tombés. Dès la fin de la guerre, les survivants, les familles éprouvent le besoin d'un lieu pour se recueillir et perpétuer le souvenir de ces disparus. C'est ainsi que dans chaque ville et village de France se construit un monument où sont gravés sur la pierre les noms des soldats morts pour la France.

Cet après-midi, nous sommes réunis pour commémorer le 104^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, pour honorer la mémoire des soldats tombés au Champ d'Honneur, pour y associer tous les combattants et surtout pour ne pas oublier, pour que jamais plus ne se reproduise une telle horreur

Parmi tous ceux qui ont fait la guerre, se faisant un devoir de combattre pour leur patrie, et qui ont eu le bonheur de rentrer chez eux, aucun n'est rentré chez lui indemne. Tous ont gardé des séquelles physiques ou morales plus ou moins profondes et leur valeur ne réside pas dans leurs exploits guerriers, si honorables soient-ils, mais dans leur capacité à être des artisans de paix pour que règne plus d'amour entre les hommes. Alors soyons partout autour de nous, quel que soit notre âge, de véritables apôtres de la paix ! ».

Déroulement de la cérémonie patriotique :

Commandements

« **Garde à vous** »

« Le garde à vous est un commandement de préparation : il indique à l'assistance d'adopter une attitude de dignité, d'attention et d'observer le silence. »

« **Au drapeau** »

« Cette sonnerie (ou le roulement de tambour qui peut la remplacer) est l'honneur que l'on rend à l'emblème de notre pays »

«**Refrain de la Marseillaise** »

Pas de chant, il s'agit uniquement d'une annonce

Sonneries

sonnerie clairons

sonnerie clairons

« L'honneur au drapeau est toujours suivi du refrain de la Marseillaise (ce sont les deux emblèmes de la République). »

« Ouvrez le ban »

sonnerie clairons

« Dépôt de bouquet »

Monsieur Goubier annonce une par une chaque école qui, à tour de rôle, à deux élèves (1 garçon et une fille), dépose un bouquet de fleurs au pied du monument sur la dalle en haut de l'escalier.

Les écoles sont annoncées dans l'ordre suivant (qui est alphabétique) :

« Ecole Jacques CARTIER »

« Ecole Claudius FOURNION »

« Ecole Jean MOULIN »

« Ecole SAINT-CLAIR »

« Ecole SAINT-PHILIPPE NERI »

Dès qu'ils ont déposé le bouquet, les 2 élèves (l'élève de l'école St. Philippe de Néri devra être accompagné par une personne encore à désigner) marquent un petit temps d'arrêt (2-3 secondes, ils seront en cela assistés de Stéphanie Durand), puis rejoignent leurs camarades. Une fois tous les bouquets déposés, les enfants restent immobiles le temps de la sonnerie « aux Morts » et de la minute de silence.

« Aux Morts »

sonnerie clairons

« Minute de silence »

« Marseillaise ».

Premier couplet et refrain chantés par tous les participants sous l'impulsion de Bernard Goubier.

« Lecture des textes par les écoliers »

Monsieur Goubier annonce une par une chaque école dans l'ordre suivant :

« Ecole Jacques CARTIER »

« Ecole Claudius FOURNION »

« Ecole Jean MOULIN »

« Ecole SAINT-CLAIR »

« Ecole SAINT-PHILIPPE NERI »

⇒ « La parole est à Sébastien FRANCOIS, adjoint en charge de la vie scolaire »

⇒ « La parole est à Serge BÉRARD, maire de Brignais »

« Il est de tradition que le Maire, premier magistrat de la commune, reconnaissable à son écharpe tricolore, remercie après son discours les participants. Ensuite, accompagné des personnalités présentes, il va serrer la main des porte-drapeaux. Si le Conseil Municipal junior est présent, il remercie également les Anciens Combattants en allant serrer la main des porte-drapeaux. »

Monsieur le Maire prend la parole

« Fermez le ban »

« Repos »

« Rompez les rangs »

« La cérémonie est maintenant terminée. »